

Arrêté N° 2026-PG-052
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE
LA PROMOTION INTERNE (après examen professionnel)
Année 2026

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses article L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2024-907 du 8 octobre 2024 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-088 du 6 octobre 2025 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-091 du 16 octobre 2025 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2026 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise avec examen professionnel au lundi 2 mars 2026,

Considérant que deux nominations par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel ouvrent droit à une nomination par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise après réussite d'un examen professionnel,

Considérant qu'à ce jour, **10** possibilités de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel sont dégagées en 2026, ces derniers résultants de :

- 5 possibilités de nominations au grade d'agent de maîtrise avec examen professionnel dégagées au titre de la promotion interne 2025 non utilisées sur la liste d'aptitude 2025,
- 10 nominations au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel suite à promotion interne 2025 au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel.

Considérant que les **4** fonctionnaires proposés remplissent les conditions fixées par les articles 6-2° et 16 des décrets précités pour être nommé par voie de promotion interne,

Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, pour dresser la présente liste d'aptitude, procédé à l'examen de ces dossiers conformément à ses lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En application des articles 523-1 et 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 6-1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL (après examen professionnel) au titre de la promotion interne 2026 est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRÉNOM	GENRE	EMPLOYEUR
BEAUGRAND	Fabienne	F	MAIRIE DE NOGENT LE ROTROU
DELAHAYE	Jérémy	H	MAIRIE DE LUISANT
GONTIER	Delphine	F	CDC CŒUR DE BEAUCE
SORTAIS	Maxime	H	CCAS DE NOGENT LE ROTROU



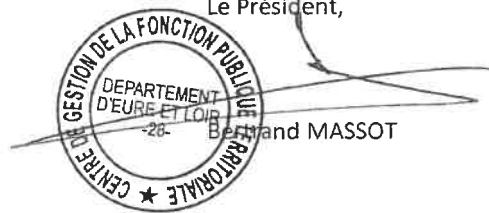
ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2026. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le **1^{er} juillet 2028** ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le **1^{er} juillet 2029**.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du centre de gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Fait à LUISANT, le 4 juin 2026

Le Président,



La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,

- 4 JUIN 2026

Par un affichage

Par la transmission en contrôle de légalité le

- 4 JUIN 2026

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à
compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application
informatique « télérecours citoyens » accessible par le
site internet www.telerecours.fr.